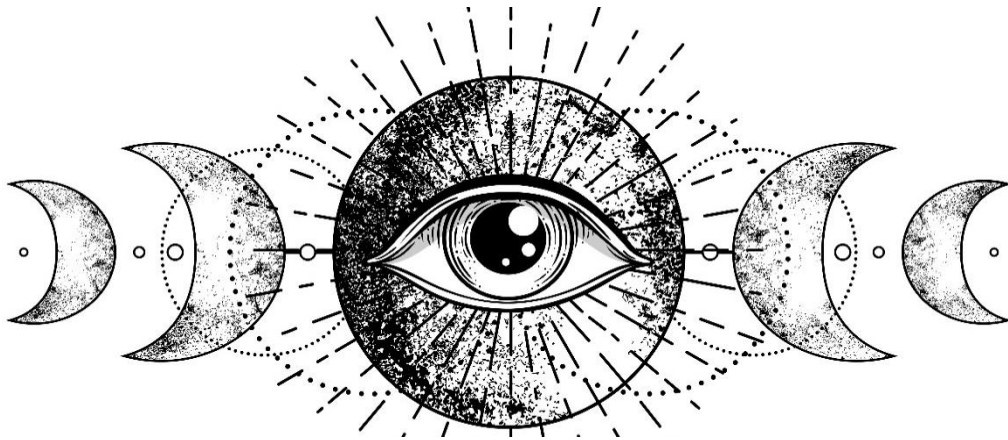


APPEL A CANDIDATURE



CABINET DE CURIOSITÉS

DU 2 JUILLET AU 25 SEPTEMBRE 2022

Pour cette exposition, La Galerie des Arts du feu propose aux artistes et artisans du feu de travailler sur le thème du **cabinet de curiosités**.

Vous abordez cet univers à travers vos créations ou vous souhaitez développer votre champ d'expression pour présenter au public des œuvres inédites spécialement conçues pour cette exposition, alors toutes vos propositions en céramique, verre et/ou métal sont les bienvenues.

Ancêtres des musées, les cabinets de curiosités sont apparus pendant la Renaissance. Ces inventaires constitués par de riches particuliers rassemblaient des objets singuliers en provenance des « Nouveaux Mondes ». Objets d'histoire naturelle : fossiles, ossements, insectes, animaux marins, coraux, minéraux ou végétaux extraordinaires ; instruments scientifiques ou gravures de médecine ; bijoux et pierres rares ; plantes ou animaux exotiques ; fractions d'animaux mythiques ; etc. Ces collections avaient pour fonction de faire découvrir et mieux comprendre le monde mais également de donner corps à des croyances mystiques.

L'objectif de ces « curieux » n'était pas d'accumuler la totalité des objets de la nature et des productions humaines à la manière des encyclopédistes du XVIII^e siècle, mais plutôt de pénétrer les secrets intimes de la nature par ce qu'elle propose de plus fantastique. En collectionnant les objets les plus bizarres qui la constituent, le curieux a ainsi la sensation de pouvoir saisir le processus de « Création » du monde.

Destinée à surprendre les visiteurs par une diversité d'approches et de formes d'expressions, cette thématique offre la possibilité d'exposer des œuvres de toutes dimensions, du plus petit sujet à la pièce monumentale. Plus que jamais, vous êtes donc invités à laisser libre cours à votre imagination !

Pour candidater : chaque exposant devra présenter entre 1 et 10 œuvres maxi, compléter la fiche d'inscription ci-après et joindre **impérativement** au moins 1 visuel par pièce.

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

1. DOSSIER DE CANDIDATURE

La fiche d'inscription ci-après devra être complétée, signée et comporter :

- Des visuels de la ou des pièce(s) présentée(s) ou envisagée(s). Ces clichés seront susceptibles d'être utilisés librement dans les documents de communication liés à l'événement.
- Un justificatif de statut professionnel (inscription à la Chambre des métiers et de l'Artisanat, à la Maison des artistes, etc.)

2. LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Le comité de sélection de La Galerie des Arts du feu sélectionnera les exposants sur dossier. Le comité de sélection a pour mission de créer des expositions de qualité, qui mettent en avant la diversité des expressions artistiques dans le domaine des arts du feu, en cohérence à chaque fois avec la thématique retenue. A l'issue de la sélection, un mail sera envoyé à tous les candidats pour les informer de la décision du comité, lequel n'est pas tenu de motiver ses choix.

3. CONDITIONS D'INSTALLATION

D'une superficie de 70 m², la salle des expositions temporaires est située au premier étage de l'aile Est de l'Aître Saint-Maclou. L'espace d'exposition temporaire est équipée du matériel adapté : socles et éclairages. Les précisions pour le montage seront apportées ultérieurement aux candidats sélectionnés.

4. DÉPÔT DES ŒUVRES

Les candidats devront acheminer leurs pièces par leurs propres moyens à La Galerie des Arts du feu. L'accès se fait par la porte du passage de l'Aître Saint-Maclou situé au 19 rue de Géricault, à Rouen (les véhicules devront être stationnés sur le parking extérieur).

Les transports aller-retour des pièces sélectionnées ainsi que l'assurance couvrant ces déplacements sont à la charge exclusive de l'exposant. Dans tous les cas, le dépôt des pièces sera effectué dans la semaine précédant l'ouverture de l'exposition sur rendez-vous. L'exposant devra prendre contact avec La Galerie des Arts du feu afin de s'accorder sur une date de dépôt : un constat d'état sera établi à la réception des pièces par un représentant de La Galerie des Arts du feu.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

La Galerie des Arts du feu s'engage à :

- piloter la scénographie et le montage de l'exposition.
- assurer les pièces pour la durée de l'exposition
- organiser le vernissage (dans les limites de ce que permet le contexte sanitaire).
- communiquer sur l'événement : conception et diffusion d'affiches, de flyers, campagne e-mailing, post sur les réseaux sociaux, relations presse, etc.

Le candidat sélectionné accepte que son nom, prénom ou pseudo soit publié pendant la durée de l'exposition pour toute forme de promotion.

La présence des exposants est souhaitée pour le jour du vernissage.

6. VENTE

Les ventes relatives aux expositions se font directement entre La Galerie des Arts du feu et le client.

Une participation aux frais généraux, représentant une commission de 30 %, sera retenue sur le prix de vente public.

L'exposition est en accès libre pendant les heures d'ouverture de La Galerie des Arts du feu : le mardi de 14h00 à 18h00 et du mercredi au dimanche de 10h00 à 18h00.

7. DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION

La Galerie des Arts du feu ne disposant pas d'espace de stockage, tous les exposants devront récupérer leurs pièces dans la semaine suivant la fin de l'exposition. Cette reprise s'effectuera sur rendez-vous selon les mêmes modalités que le dépôt.

En cas d'impossibilité ou de retard, l'exposant concerné devra en avertir La Galerie des Arts du feu au moins deux semaines avant la fin de l'exposition.

CALENDRIER

- **15 avril 2022** : date limite pour l'envoi du dossier de candidature
- **28 juin 2022** : date limite de dépôt des pièces sélectionnées pour l'exposition
- **2 juillet 2022** : ouverture de l'exposition au public
- **25 septembre 2022** : clôture de l'exposition

FICHE D'INSCRIPTION
EXPOSITION « CABINET DE CURIOSITÉS »
Du 2 juillet au 25 septembre 2022

Le dossier complet doit être envoyé **avant le 15 avril 2022** par mail à : expo@galeriedesartsdufeu.fr

Nom :

Prénom :

Nom de l'atelier :

Profession :

Statut professionnel *:

N° Siret :

Assujetti à la TVA : Oui Non

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

* Kbis, inscription à la Chambre des métiers, etc.

Parcours de l'exposant :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Texte présentant la démarche de l'artiste **en lien avec le thème de l'exposition** :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Joindre à cette fiche :

- 1 attestation de statut professionnel
- les visuels des pièces (fichiers en haute définition)

Le dossier complet doit être envoyé **avant le 15 avril 2022** par mail à : expo@galeriedesartsdufeu.fr

Contact : Nina Painchault, responsable artistique / 06 11 56 13 70 / expo@galeriedesartsdufeu.fr

La participation aux expositions suppose l'adhésion sans réserve aux conditions du présent règlement. En signant la fiche d'inscription, vous donnez votre accord pour que nous puissions publier gratuitement des photos de vos œuvres dans le but de promouvoir la manifestation.

Signature :